



VISIONS SOLIDAIRES

JOURNEE INTERNATIONALE DES MIGRANTS 2012

Actes de l'atelier sur la migration au Togo

18 décembre 2012

Thème : En dialogue autour de la migration au Togo



Compilation et rédaction : Samir ABI

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS

INTRODUCTION

Chapitre I- Migration et développement au Togo : Actions pour un meilleur apport des migrants à la croissance togolaise

Chapitre II- Migration et travail au Togo : Etat des lieux

Chapitre III- Protection des droits des migrants et la législation togolaise

Chapitre IV- Lancement de la Cellule d'information et d'assistance aux migrants de Visions Solidaires

RECOMMANDATIONS

ANNEXES :

Annexe 1 : Message du Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion de la célébration de la journée internationale des migrants le 18 décembre 2012

Annexe 2 : Revue de presse sur l'atelier et la célébration de la journée internationale des migrants au Togo

AVANT - PROPOS

La journée internationale des migrants a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 2000. Elle commémore chaque année l'adoption le 18 décembre 1990 de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Au Togo, la célébration de cette journée passe souvent inaperçue comparée à d'autres journées internationales célébrées en décembre notamment la journée internationale contre le SIDA célébrée le 1er décembre, la journée internationale du Handicap le 3 décembre et la journée internationale des Droits de l'homme célébrée le 10 décembre. Pourtant l'apport des migrant-e-s au développement du Togo est de plus en plus reconnu grâce aux nombreuses études entreprises sur le sujet par des acteurs étatiques et non-étatiques ces dernières années.

Chiffrés à 855 milliards de Francs CFA au cours de ces dix dernières années (Source BCEAO Togo, 2011), les transferts de fonds des Togolais vivant à l'étranger ont permis au pays de faire face à la grave crise socio-économique qui a marqué notre histoire à partir des années 90. Autrefois considéré comme un pays à faible culture migratoire, le Togo, depuis vingt ans, voit croître rapidement le nombre de ses ressortissants vivant à l'extérieur. Selon diverses sources, entre 1 500 000 et 2 millions de Togolais-e-s résideraient aujourd'hui à l'étranger. Ce chiffre, s'il est confirmé par le prochain recensement des Togolais-e-s de l'extérieur que compte effectuer l'Etat togolais, ferait de la diaspora la première « région » du Togo, car elle représenterait plus de 25% de la population résidente au Togo estimée à 6 191 155 personnes en 2010. Dans son rapport 2011, la Direction générale de la Documentation Nationale (DGDN) du ministère de la sécurité a dénombré trois (3) millions de Togolais dont plusieurs jeunes de moins de vingt (20) ans ayant franchi les frontières terrestres et aériennes togolaises dans les deux sens. Ces chiffres témoignent de la très forte mobilité actuelle des Togolais. L'autre aspect faisant apparaître la migration comme un sujet actuel majeur au Togo est la forte présence de diverses communautés étrangères au Togo.

La position stratégique du Togo en bordure de mer, la qualité de son port en eau profonde et l'importance du grand marché de Lomé font de ce pays une zone d'attraction pour de nombreux commerçant-e-s de l'Afrique de l'ouest. En outre, la réputation dont bénéficie la formation universitaire togolaise à l'extérieur attire également bon nombre de jeunes étudiant-e-s d'Afrique de l'ouest et du centre à venir poursuivre leurs études supérieures au Togo. Dans un continent marqué par de nombreux conflits, le Togo offre le droit d'asile à des réfugiés et victimes de guerres en conformité avec la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Enfin une grande part de la croissance économique togolaise est boostée par la venue chaque année de centaines de milliers de touristes étrangers au Togo. Ce bref état des lieux nous permet ainsi de conclure à la nécessité d'accorder une importance particulière à la célébration de la journée internationale des migrants au Togo.

En effet la célébration de cette journée offre une belle occasion de dissiper les préjugés qui entourent les migrants et de sensibiliser l'opinion publique à la contribution apportée par les migrants dans les domaines économique, culturel et social au Togo. Elle offre également l'opportunité de lutter contre les abus et les discriminations dont sont victimes les migrants étrangers au Togo.

Depuis 2008, l'association Visions Solidaires dans le cadre de son programme migration et développement organise chaque année des activités pour célébrer la journée internationale des migrants et plaider pour la ratification par le Togo de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Pour la célébration de la journée internationale des migrants 2012 l'association Visions Solidaires a organisé une série d'activités dont un atelier sur le thème : « ***En dialogue autour de la migration au Togo*** ». Cet atelier placé sous le haut patronage de Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, a réuni soixante-sept acteurs étatiques et non-étatiques travaillant sur la thématique de la migration au Togo.

INTRODUCTION

Comme chaque année depuis 2008, l'association Visions Solidaires a marqué la célébration de la journée internationale des migrants, le 18 décembre 2012, par une série d'activités dont un atelier sur le thème : « **En dialogue autour de la migration au Togo** ». Cet atelier placé sous le haut patronage du Ministre d'Etat, du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, a réuni soixante-sept acteurs étatiques et non-étatiques travaillant sur la thématique de la migration au Togo.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par la présence de la Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Coordinatrice du Système des Nations Unies au Togo, du Directeur de cabinet du Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique et du Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Dans son mot de bienvenue, le président de l'association Visions Solidaires, Mr Samir ABI a remercié les différents participants pour avoir répondu à l'invitation pour la célébration de la journée internationale des migrants. Mr Samir ABI a regretté le peu d'intérêt accordé à cette journée au Togo contrairement aux autres journées internationales des Nations Unies célébrant les droits humains. Il a souligné l'importance que devait avoir cette journée aux yeux des Togolais compte tenue de la contribution exceptionnelle de la diaspora togolaise à l'économie togolaise. En effet, une étude de la BCEAO estime à 855 milliards de francs CFA le montant des transferts de fonds reçus de la diaspora entre 2000 et 2010 ce qui, comparé à l'aide publique au développement, fait dire à Mr ABI que la diaspora est le premier bailleur de fonds du Togo. Le président de Visions Solidaires est également revenu sur la patente et visible présence des communautés étrangères au Togo, au niveau du port et surtout aux grands marchés d'Adawlato et de Xedzranawoé à Lomé. Cela constitue aux yeux du président de Visions Solidaires un apport formidable, non seulement à la croissance économique du pays mais également au développement culturel et social de notre pays par le brassage de différentes nationalités et cultures qu'une telle présence favorise.

A la suite de Mr ABI, Madame la Représentante résidente du PNUD, Coordinatrice du Système des Nations Unies au Togo, Mme Khardiata Lo N'Diaye a remercié les organisateurs de l'atelier pour avoir permis la célébration avec éclat de cette journée consacrée aux migrants. Sénégalaise d'origine et travaillant au Togo, elle s'est réjouie de l'attention particulière qu'accorde le Togo aux migrants. Ceci, selon elle, fait de ce pays une terre d'accueil pour tous. Elle a salué la présence dans la salle des différents acteurs travaillant sur la migration au Togo notamment les membres du comité de pilotage du programme Diaspora du gouvernement togolais qui bénéficie de l'appui du PNUD. Elle a, par la suite,

procédé à la lecture du message du Secrétaire Général des Nations Unies, Mr Ban Ki Moon, à l'occasion de cette journée.

Poursuivant la série des allocutions, le Directeur de cabinet du Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique, Mr LARE Yempabou, a précisé que les droits humains sont des droits dont chacun a besoin pour pouvoir jouir d'une vie digne. Il est revenu sur la situation des migrants qui quittent leurs maisons, leurs proches et tout ce qui leur est cher pour aller dans un pays dont ils ne comprennent pas toujours la langue, les lois, la culture et où la plupart du temps ils ne sont pas les bienvenus à cause de l'illégalité de leurs situations. Il a rappelé que les migrants les plus vulnérables sont les femmes migrantes et les sans-papiers. Il a dénoncé les abus subis par ces migrants vulnérables tout au long du cycle migratoire. Mr LARE est revenu également sur la contribution apportée par les migrants à la croissance économique et au développement humain dans le monde malgré le contexte de crise dans lequel se retrouve l'économie mondiale. Selon lui « **la migration est une expérience positive et émancipatrice** » malgré les atteintes aux droits fondamentaux, la xénophobie et l'exploitation que les migrants, pas considérés comme citoyens, subissent dans les pays de transit et de destination. Pour finir Mr LARE a émis le vœu que le Togo puisse ratifier dans les prochaines années la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et a rappelé l'article premier de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : « **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits** ».

Prononçant le mot d'ouverture de l'atelier, Mr KPAYEDO Kokou, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a eu à présenter les regrets de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, de ne pas pouvoir présider en personne l'ouverture de cet atelier dont il est le parrain. La migration internationale, selon Mr KPAYEDO, est en tête de liste des agendas nationaux, régionaux et mondiaux. Il estime que de nos jours les Etats prennent de plus en plus conscience du fait que la migration, une fois maîtrisée, constitue un agent vecteur de développement. Citant en exemple le Cap vert, l'île Maurice, le Maroc, le Mali et le Sénégal, il a souligné comment la mise sur pied d'une politique migratoire a permis à ces pays de maximiser les avantages que représente la migration en faveur du développement. Il est revenu sur l'apport des travailleurs migrants dans les économies des pays d'origine et de destination. Selon lui la contribution des travailleurs migrants dans leur pays d'origine se reflète dans les transferts de fonds élevés, les investissements effectués et dans les transferts de technologies et de compétences. Dans les pays de destinations, les travailleurs migrants contribuent à la croissance en complétant l'apport des travailleurs nationaux et en se spécialisant dans les activités qui ne pourraient exister à la même échelle sans leur présence. Par ailleurs, les travailleurs migrants, souligne-t-il, paient les impôts, cotisent au régime de sécurité sociale et sont des consommateurs actifs au même titre que les ressortissants du pays hôte. Mr KPAYEDO est revenu sur la position spéciale du Togo sur le Golfe de Guinée qui fait de ce

pays un point d'attrait pour les commerçants et hommes d'affaires de diverses nationalités. Il a également évoqué l'expérience de migration vécue par de nombreux Togolais chaque année à la recherche d'un mieux-être dans les pays limitrophes ou lointains. Conscient de la nécessité de protéger ses citoyens résidant hors des frontières nationales, le Gouvernement togolais a adopté une stratégie en cinq points en 2011 en vue de permettre l'élaboration d'une politique des Togolais de l'Extérieur, une tâche qui revient à la Direction des Togolais de l'Extérieur créée à cet effet au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Mr KPAYEDO a salué le rôle de la société civile togolaise et sa collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères pour la protection et la promotion des droits des migrants. A cet effet il a formulé le vœu que soit créé un cadre formel sous l'aspect d'une plateforme qui impliquerait les acteurs étatiques et non étatiques et où seraient débattues les questions de migration au Togo afin de renforcer les actions collectives pour la promotion et la protection des droits des migrants et optimiser l'impact de la migration sur le développement du pays. Pour terminer, le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères a lancé un appel aux partenaires pour qu'ils appuient cette initiative dans son accomplissement et les projets prévus autour de la migration dans le plan d'action prioritaire (PAP) du ministère. A la fin de son intervention, Mr KPAYEDO a solennellement ouvert l'atelier sur la migration au Togo marquant la célébration de la journée internationale des migrants. Cet atelier sera marqué par trois tables rondes et le lancement de la Cellule d'Information et d'Assistance aux Migrants de Visions Solidaires.

Chapitre I- Migration et développement au Togo : Actions pour un meilleur apport des migrants à la croissance togolaise

La première table ronde de l'atelier portait sur le thème « Migration et développement au Togo : Actions pour un meilleur apport des migrants à la croissance togolaise ». Elle a été enrichie par les interventions de Mr HOLEDJI du Ministère auprès de la Présidence de la République chargé du Plan du Développement et de l'Aménagement du Territoire et de Mr Antoine GBKOBUE, Coordonnateur du programme Diaspora du gouvernement togolais. La modération des interventions était assurée par Mr TCHALIM Bawelé, du bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au Togo.

Ouvrant le bal, Mr HOLEDJI a situé le cadre général de la migration au Togo. La première partie de son exposé a consisté à présenter la situation de l'immigration au Togo. Selon les statistiques issues du dernier recensement général de la population et de l'habitat au Togo effectué en novembre 2010, les étrangers immigrés au Togo sont estimés à 241 212 personnes soit 3,9% de la population togolaise. Les immigrés au Togo viennent essentiellement de l'Afrique de l'Ouest (89%) et principalement du Niger et du Nigéria. Les motifs à l'origine de leur installation au Togo sont, entre autres, la recherche de meilleures conditions de vie ou la nécessité de quitter leur pays traversé par des conflits. Ainsi trouve-t-on également au Togo des réfugiés d'origine Ghanéenne et Ivoirienne. 42% de ces immigrés ont élu domicile à Lomé et exercent pour la majorité des activités commerciales dans les marchés. Ces activités ont des conséquences positives sur la croissance du PIB au niveau des investissements, des importations et des taxes. Leurs activités génèrent également des emplois pour de nombreux Togolais. Mr HOLEDJI a souligné également que les immigrés rapatrient leurs bénéfices et entrent en concurrence avec les opérateurs économiques locaux ce qui a un impact négatif sur l'économie du pays.

Dans la seconde partie de son exposé, Mr HOLEDJI a parlé de la migration interne au Togo encore appelée exode rurale. Pour Mr HOLEDJI, les motivations à la base du départ des populations des milieux ruraux au Togo sont notamment la recherche de meilleures terres pour leur agriculture, la recherche d'une meilleure formation ou d'un emploi rémunérateur. On retrouve également dans ce type de migration les déplacés pour cause d'inondation ou autres catastrophes naturelles. Lomé est la principale ville d'attraction de ces migrants. Les effets positifs des migrations internes au Togo sont perceptibles dans l'agriculture avec l'accroissement des productions et des exportations de produits agricoles et dans la formation de la main d'œuvre qualifiée utile pour l'émergence d'un tissu industriel dans le pays. Comme effet négatif de cette migration sur le développement du pays, on peut citer : les problèmes fonciers qui surgissent dans les contrées rurales suite à l'installation et à l'exploitation des terres agricoles par les nouveaux arrivants ; les problèmes de logements décentes rencontrés par ceux arrivant en ville à la recherche d'une activité rémunératrice. L'absence de logements adaptés pour les populations provenant de l'exode rurale est à l'origine de la multiplication des bidonvilles à Lomé et en partie la cause d'une insécurité

grandissante dans certaines parties de la ville. Il est à noter également les conséquences sur la montée du chômage en ville à cause des difficultés d'absorption par le monde du travail de la vague des personnes arrivant des villes et villages de l'intérieur. L'exode rural a également des conséquences négatives dans les villes et villages d'origine avec le vieillissement des populations, la non exploitation des terres cultivables et la baisse de la production agricole que cela entraîne.

A la fin de son exposé, le conférencier est revenu sur la migration internationale des togolais. Ils sont entre 1 500 000 et 2 000 000 de Togolais vivant à l'extérieur du pays et issus de quatre vagues de migration différentes. La première vague est constituée de ceux partis poursuivre leurs études supérieures dans les universités africaines, européennes, américaines et asiatiques après l'indépendance du Togo. La seconde vague est composée des chercheurs d'emploi ayant fui le pays à la suite des programmes d'ajustement structurel. La troisième vague rassemble les togolais réfugiés dans les pays limitrophes, en Europe et en Amérique du Nord à la suite des problèmes liés à la démocratisation du pays. Et la dernière vague et la plus grande a été alimentée par la rupture de la coopération du Togo avec différents bailleurs de fonds et la quête d'emploi de nombreux togolais diplômés des universités togolaises se retrouvant au chômage. Ainsi, à partir des années 2000 beaucoup de Togolais tentent leur chance en postulant aux loteries visa américain en vue d'émigrer aux Etats-Unis. Deux tiers des émigrés togolais résident en Afrique et les pays de destinations les plus prisés par les Togolais sur le continent sont le Gabon et la Côte d'Ivoire. Hors du continent, l'Amérique du Nord attire le plus les Togolais qui y exercent toutes sortes de métiers. Les effets positifs de cette migration internationale sont : l'accroissement des transferts de fonds des migrants togolais et le retour au pays de cadres bien formés apportant leur expertise à la formation des jeunes togolais et au développement des secteurs économiques du pays. Malheureusement la migration internationale entraîne également la fuite de cerveaux togolais formés à grand frais par l'Etat.

Mr Antoine GBEKOBU, Coordonnateur du programme Diaspora lancé en juin 2010 par le gouvernement togolais avec l'appui du PNUD et de la Banque Africaine de Développement est ensuite intervenu sur : « Les actions à mener pour un meilleur apport de la diaspora togolaise au développement du pays ». Mr GBEKOBU a commencé par un descriptif des activités des Togolais de l'extérieur. Ainsi selon lui, les travailleurs saisonniers ou permanents, fonctionnaires internationaux et fonctionnaires relevant d'autres statuts, commerçants, homme d'affaires, étudiants, simples aventuriers constituent pour l'essentiel ce qu'il convient d'appeler le « Togolais de l'Extérieur ». Pour le Coordonnateur du programme Diaspora, l'existence d'une forte communauté togolaise résidant à l'étranger soulève deux séries d'interrogations fondamentales qui interpellent aussi bien la conscience des citoyens autant que l'action gouvernementale. La première série d'interrogations peut être liée aux attentes, préoccupations, problèmes et espoirs des Togolais de l'extérieur. La seconde série relève de l'action significative que pourraient engager les pouvoirs publics du pays d'origine, en l'occurrence le Togo, en vue de favoriser l'éclosion et la réalisation des

rêves des Togolais résidant à l'étranger tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Toujours selon le Coordonnateur, les questions qui précèdent suggère la mise place d'une politique nationale et cohérente en faveur des Togolais résidant à l'étranger, laquelle politique ne doit souffrir : « ***ni de flou, ni d'ambiguïté, ni d'absence de vision, ni de manque de visibilité*** ». Ainsi, selon lui, la traduction concrète de la volonté du gouvernement d'optimiser la contribution des Togolais de l'extérieur au développement économique et social du pays s'est affirmée par la réactivation des attributs et fonctions de la Direction des Togolais de l'Extérieur rattachée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'administration, d'assistance, de protection et de promotion des Togolais de l'Extérieur et d'assurer la coordination et le contrôle des missions diplomatiques et consulaires qui concourent à la mise en œuvre de cette politique. Un autre élément traduisant la volonté du gouvernement de mettre en œuvre une politique à l'endroit de la diaspora est la mise sur pied d'un programme intitulé « Initiatives pour le Recours aux Compétences et autres Ressources de la Diaspora Togolaise », rattaché provisoirement au Premier Ministère. Ce programme a pour missions : la mobilisation de l'expertise de la diaspora hautement qualifiée, l'accompagnement de l'investissement économique privé de la diaspora au Togo et le financement de leurs actions d'appui au développement local dans les régions. Afin d'élaborer une stratégie de mobilisation et d'optimisation des compétences et autres ressources de la diaspora pour le développement économique et social du Togo, quatre (4) études de faisabilité ont été réalisées par le programme. On peut retenir de ces études que :

- 1,5 à 2 millions de Togolais vivraient à l'extérieur ;
- la diaspora togolaise constitue un gisement de compétences, de savoir-faire et d'autres ressources qui doivent être mobilisés pour le développement du Togo ;
- les transferts de fonds ont représenté 154 milliards de FCFA en 2010 et ont apporté plus de 14 milliards de recettes fiscales selon les estimations de la BCEAO ;
- depuis les cinq dernières années, le total des fonds envoyés par les Togolais de l'extérieur est de 3 à 6 fois supérieurs à ceux des appuis budgétaires accordés au Togo au titre de l'aide par les pays développés ;
- les transferts de fonds ne sont pas dirigés vers des investissements productifs ;
- les initiatives de la diaspora en faveur du développement local existent mais sont trop parcellaires du fait de la non intégration de la diaspora togolaise dans l'élaboration des politiques de développement.

Par ailleurs, les études ont mentionné que les difficultés inhérentes à la mobilisation des Togolais de l'extérieur sont, entre autres :

- Le climat de méfiance de la diaspora vis-à-vis du Gouvernement ;

- le manque de confiance aux initiatives et projets du Gouvernement ;
- l'absence de structures nationales d'attraction, de captation, de motivation et de rétention de la diaspora.

Pour Monsieur GBEKOBU l'optimisation des apports de la diaspora au développement du pays passe donc d'une part, par la définition des conditions politiques et sociales favorables au retour de cette diaspora et d'autre part, par la mise sur pied des réseaux de mobilisation à distance et de reconnexion des chercheurs, ingénieurs et scientifiques (...) de notre diaspora avec la communauté scientifique et technique autochtone. Que ce soit pour l'une ou l'autre des options, le rôle de l'Etat, paraît selon lui, très prépondérant dans la réussite des projets diasporiques. Il devra, donc, créer les conditions sociopolitiques, juridiques, économiques et culturelles nécessaires pour mettre à profit tous les potentiels que représente sa diaspora, composée de toutes les couches sociales.

A la suite des deux communicateurs, le public est intervenu afin de faire le point sur la lenteur constatée dans les activités du programme Diaspora et la méfiance toujours persistante entre le gouvernement togolais et la diaspora. Des togolais de la diaspora ayant contribué aux études pour le compte du programme Diaspora sont également intervenus pour expliquer le travail qu'ils ont eu à mener et leurs attentes dans la mise en œuvre des recommandations des études.

Chapitre II- Migration et travail au Togo : Etat des lieux

Modérée par Mr SEDAMINO Kouakou, Chef de division à la Direction des Togolais de l'Extérieur, la seconde table ronde avait pour titre « Migration et travail au Togo : Etat des lieux ». Elle a vu l'intervention de Monsieur ANATHO Kouassi Messan, du Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, sur la mobilité et la quête d'emploi au sein de la jeunesse togolaise, de Madame OTIMI Kossiwa du Ministère de la Promotion de la Femme et de Madame KPONYO Abla du Ministère du Commerce sur la mobilité des femmes commerçantes au Togo.

Monsieur ANATHO a dans un premier temps essayé de définir l'ensemble des concepts qui entourent la thématique de la migration à savoir : la mobilité, l'immigration et l'émigration. Il est revenu par la suite sur les causes de la mobilité des jeunes au Togo. Comme causes de la mobilité des jeunes au Togo, il distingue les conditions de vie précaires, les études, le poids de la tradition et les conflits sociaux. Les conséquences selon lui de la mobilité des jeunes sont perceptibles à l'interne de par le surpeuplement des villes et l'aggravation du problème d'emploi en milieu urbain, et aussi dans les communes rurales de par le dépeuplement et la baisse de la production agricole. Au niveau externe, la première conséquence de la mobilité des jeunes togolais est selon Mr ANATHO la fuite des cerveaux et la disparition de la main d'œuvre qualifiée formée au pays. A la fin de son exposé, Mr ANATHO a énuméré quelques structures mises sur pied par le gouvernement pour endiguer le phénomène de la fuite des cerveaux. Les structures existantes en ce sens actuellement au Togo sont : L'Agence Nationale Pour l'Emploi, le Programme de Volontariat National au Togo (PROVONAT) et le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ).

Madame OTIMI Kossiwa a commencé son exposé en énumérant les raisons qui poussent les femmes togolaises à migrer au plan national. La première raison est d'ordre familiale. Viennent ensuite les raisons d'ordre scolaires, économiques et matrimoniales. Les femmes togolaises migrent plus tôt que les hommes, à l'âge de 14 ans en moyenne, mais globalement les hommes migrent plus que les femmes. La décision de migrer pour les femmes togolaises provient souvent de l'entourage à savoir ses parents, son conjoint et dans une faible mesure l'employeur si celle-ci exerce une activité professionnelle. A peine 30% des femmes togolaises migrent par choix personnel. Et pour cette catégorie, le financement de leur voyage provient essentiellement d'elles-mêmes. D'autres femmes cependant ont recours au financement de leur parent ou de leur conjoint pour migrer.

Au niveau régional elle a déploré l'absence d'une documentation fournie sur la migration et le genre en Afrique de l'Ouest. Cependant, elle a pu dire que les femmes migrantes dans la sous-région s'investissent beaucoup plus dans des activités commerciales, d'aide-ménagères et de travailleuses de sexe. Comme conséquences des flux migratoires féminins dans le pays, Madame OTIMI a souligné leur apport économique grâce à leurs activités commerciales et les transferts de fonds et de biens qu'elles effectuent à l'endroit de leur famille dans leur village ou ville d'origine. Cependant, les femmes migrantes sont également sujettes à des

violences et trafics de toutes sortes dues aux manques de documents d'identités. Elles courent également des risques liés aux maladies sexuellement transmissibles notamment pour celles qui se livrent aux activités de travailleuses de sexe. Madame OTIMI a terminé son exposé par une série de recommandations pour améliorer la perception de la migration des femmes dans notre pays et leur faciliter leurs activités économiques.

A la suite de Madame OTIMI, Madame KPONYO du Ministère du Commerce, a présenté quelques caractéristiques des femmes commerçantes togolaises qui expliquent leur tendance à la mobilité dans la sous-région ouest africaine et vers l'Asie pour leurs activités commerciales.

Chapitre III- Protection des droits des migrants et la législation togolaise

La troisième Table Ronde a abordé le thème de la protection des droits des migrants et la législation togolaise. Elle a réuni Mr VIAGBO Komi du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et Mr LAWSON-BODY Kouglo de la Confédération Syndicale Internationale – Afrique (CSI-Afrique).

Intervenant sur les instruments pour une meilleure protection des travailleurs migrants au Togo, Mr VIAGBO, Inspecteur du travail et Directeur des Etudes à la Direction Générale du Travail, a rappelé les différentes conventions et traités qui régissent le droit des travailleurs migrants au Togo et auxquels le Togo a adhéré. Il s'agit de :

- La Convention 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants de 1975, ratifiée en 2000 par le Togo qui vise à réguler les problèmes de migration clandestine, à protéger les travailleurs migrants irréguliers puis renforcer le cadre d'égalité de traitement entre les travailleurs migrants réguliers et les nationaux particulièrement en incluant une égalité d'opportunité.
- Les traités de l'UEMOA et de la CEDEAO qui garantissent la libre circulation et permettent d'assurer aux travailleurs migrants citoyens de l'espace et à leurs ayants-droits la continuité de la jouissance des prestations susceptibles de leur être assurées au titre des périodes d'emploi successives sur le territoire de tous les Etats membres, sous réserve des limitations justifiées par des raisons d'ordre public.

Il a toutefois souligné que toutes les conventions de l'OIT ratifiées par le Togo et toutes les recommandations couvrent les travailleurs nationaux et les non nationaux. Le Togo en a ratifié une vingtaine. Cependant les conventions de l'OIT respectent le droit souverain des Etats de régler l'accès à leur territoire et au marché du travail. Ainsi pour travailler régulièrement au Togo le travailleur de nationalité étrangère doit obtenir une autorisation d'embauche et disposer d'un contrat écrit d'une durée maximale de deux ans renouvelable une fois visé par le directeur général du travail (article 46 du code du travail). Cette demande d'autorisation d'embauche et la demande de visa faites par lettre recommandée et avis de réception incombent à l'employeur. L'autorisation d'embauche et l'octroi du visa du contrat de travail donnent lieu à la perception d'une taxe fixée par arrêté interministériel N°009/MEF/MTESS du 06 décembre 2010 (25% du salaire soumis à cotisation pour l'autorisation d'embauche et 20 % pour le visa des contrats des étrangers).

En ce qui concerne la protection sociale des travailleurs migrants notamment des travailleurs migrants togolais, le Togo a ratifié le 16 février 2012, la convention CIPRES qui est une convention multilatérale de sécurité sociale entre les Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale. Cette convention repose sur le principe de maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition des ressortissants en matière de sécurité sociale nonobstant les déplacements des personnes protégées sur les territoires des Etats membres. Mr VIAGBO a également fait observer que des accords bilatéraux lient la Caisse Nationale de

Sécurité Sociale (CNSS) du Togo avec des organismes de sécurité sociales de divers pays dont la France qui permettent la protection sociale des travailleurs migrants togolais.

Pour conclure Mr VIAGBO a réaffirmé la détermination du Togo à protéger le droit de tous les travailleurs migrants sur son sol en soulignant que les normes en matière de travail s'appliquent sur le territoire togolais aussi bien aux nationaux qu'aux travailleurs de nationalité étrangère installés régulièrement ou pas.

La dernière communication de la journée a été celle de Mr LAWSON BODY de la CSI Afrique qui a fait un état des lieux de la protection des travailleurs migrants en Afrique. Le communicateur a débuté son intervention par un état des lieux de la protection sociale en Afrique. Selon Mr LAWSON BODY de façon générale moins de 10% de la population africaine a accès à une forme quelconque de protection sociale. Pour l'Afrique Subsaharienne, ce taux est d'environ 6% alors que le taux moyen de couverture au niveau mondial est d'environ 25%. Depuis plus de trois décennies, la croissance enregistrée sur le continent n'a pas généré assez d'emplois formels salariés. Presque tous les nouveaux emplois sont créés dans l'économie informelle (dans plus de 70% des cas). Ce qui justifie le faible niveau de protection sociale sur le continent.

Poursuivant sur la question des travailleurs migrants en Afrique, Mr LAWSON BODY a affirmé que selon certaines estimations, environ 25 millions d'africains (hommes et femmes) sont des migrants qui vivent en dehors de leurs pays natals et d'ici 2025, un Africain sur dix vivra et travaillera en dehors de son pays d'origine. L'état de la protection des travailleurs migrants en Afrique n'est en fait que le reflet de la situation d'ensemble constatée au niveau des Etats qui arrivent difficilement à offrir le minimum vital en la matière à leurs populations. Ayant peu de choix dans les pays d'accueil, les travailleurs migrants sont souvent contraints à des emplois précaires. La plupart d'entre eux interviennent souvent dans le commerce, l'agriculture et les travaux domestiques, où les salaires sont bas et où leurs familles et eux-mêmes ont très peu, sinon aucun accès à la protection sociale. Ils sont souvent l'objet de discrimination et de stigmatisation. Il existe en Afrique un riche corpus de dispositifs juridiques élaboré dans le cadre d'institutions multilatérales ou d'accords bilatéraux en faveur de la protection des travailleurs migrants. Le problème n'est donc pas tant lié au déficit d'instruments juridiques qu'au manque de volonté politique des États pour leur mise en œuvre.

Mr LAWSON BODY a également fait l'état des lieux de la ratification par les Etats Africains des conventions 97 et 143 de l'OIT et de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La convention 97 de l'OIT sur les travailleurs migrants réguliers a été ratifiée par 49 Etats dont 9 africains. La convention 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants en situation irrégulière ou régulière a

été ratifiée par 23 Etats dont 7 pays africains. La convention de l'ONU du 18 décembre 1990 a quant à elle été ratifiée par 46 Etats dont 15 africains.

Mr LAWSON BODY a abordé les perspectives pour une meilleure protection des travailleurs migrants en Afrique. Il a souligné la nécessité que les syndicats et les OSC soient à l'avant-garde de la défense des droits des travailleurs migrants et de la promotion de politiques et pratiques migratoires décentes. Pour se faire elles doivent organiser des plaidoyers et lobbyings à l'endroit des gouvernements pour une plus grande ratification des instruments de protection des travailleurs migrants (la C97, la C143 et la convention internationale de 1990) et pour une implication effective des acteurs non étatiques dans les processus nationaux et régionaux relatifs aux questions des travailleurs migrants. Il a terminé son intervention en présentant les dix points de la stratégie définie par la CSI Afrique pour un engagement syndical en faveur de la protection sociale.

La phase de débat qui a suivi ces deux communications a permis de revenir sur la non ratification par le Togo de la Convention des Nations Unies du 18 décembre 1990 et les inquiétudes des populations togolaises sur l'occupation des grands marchés d'Adawlato et de Xedzranawoé par les communautés nigériennes et nigérianes. La phase de débat a permis également de revenir sur la situation des réfugiés au Togo et notamment sur le cadre législatif qui les protège. Ce cadre est actuellement en voie d'amendement grâce aux efforts de la Coordination Nationale d' Assistance aux réfugiés (CNAR).

Chapitre IV- Lancement de la Cellule d'Information et d'Assistance aux Migrants de Visions Solidaires

L'apothéose de l'atelier marquant la célébration de la journée internationale des migrants a été le lancement officiel de la Cellule d'Information et d'Assistance aux Migrants que Visions Solidaires a mis sur pied pour faciliter l'accompagnement et la formation des migrants togolais au départ et des migrants étrangers à leur arrivée au Togo. Cette cellule aura également pour tâche d'assister les Togolais de l'extérieur à leur retour au Togo en leur donnant les informations nécessaires sur les différentes facilités que leur offre l'administration pour leurs investissements et le renouvellement de leurs documents d'identité. Le lancement de cette cellule a été présidée par Mr ABI Samir, Président de l'Association Visions Solidaires, qui a saisi l'occasion pour remercier l'ensemble des partenaires qui ont appuyé cette initiative notamment le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, l'Agence Nationale Pour l'Emploi...

Une photo de famille a mis fin aux activités de l'atelier marquant la célébration de la journée internationale des migrants au Togo. L'ensemble des participants à cet atelier se sont entendus sur un certain nombre de recommandations à suivre et à mettre en œuvre l'année prochaine au Togo par les différents acteurs sur les questions de migration afin de parvenir à la promotion du droit des migrants au Togo et à une meilleure protection des Togolais de l'extérieur.

RECOMMANDATIONS

- *A l'endroit du Gouvernement*

- 1- Ratifier la Convention internationale sur la protection du droit des travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- 2- Mettre sur pied un cadre formel réunissant les acteurs étatiques et la société civile pour, d'une part l'élaboration d'une politique de la migration respectueuse des droits humains et d'autre part la gestion des questions liées à la migration et au développement au Togo ;
- 3- Créer un Ministère des Togolais de l'Extérieur ou à défaut la redéfinition du Ministère des Affaires Etrangères en Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Togolais de l'Extérieur pour marquer la volonté politique de retrouver la confiance entre la diaspora et le Togo ;
- 4- Renforcer la Direction des Togolais de l'Extérieur en ressources humaines, matérielles et financières pour mener à bien l'élaboration d'une politique des Togolais de l'Extérieur ;
- 5- Faire évoluer l'unité de gestion du programme diaspora vers une agence nationale des Togolais de l'extérieur: organe d'exécution doté d'une autonomie administrative et financière dont l'objet est la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et stratégies en faveur des Togolais de l'extérieur ;
- 6- Procéder par un recensement à l'identification des Togolais de l'extérieur ;
- 7- Organiser en 2013 un Forum des Togolais de l'Extérieur ;
- 8- Introduire les questions de migration dans le programme indicatif national (PIN) et prendre en compte l'exode rurale, la mobilité des jeunes et des femmes dans les politiques de développement ;
- 9- Adopter une nouvelle loi actualisée sur la protection des réfugiés au Togo ;
- 10- Instruire les ministères concernés pour la signature rapide de l'accord de siège entre le gouvernement et l'Organisation Internationale pour les Migration (OIM) afin de parachever l'installation de cette organisation au Togo.

- ***A l'endroit de la Société Civile***

- 1- Servir de lien pour faciliter la réconciliation et créer la confiance entre le gouvernement togolais et la diaspora ;
- 2- S'engager plus activement dans le suivi des sujets sur la migration au Togo ;
- 3- Rendre plus productives les initiatives de la diaspora en faveur du développement du pays ;
- 4- Faciliter l'intégration des communautés étrangères installées au Togo et le dialogue avec la population afin d'éviter des conflits.

- ***A l'endroit de la Diaspora***

- 1- Participer à l'effort de réconciliation nationale lancé par le gouvernement ;
- 2- Inciter les membres de la diaspora à se faire identifier dans les consulats et ambassades togolais proches de leurs lieux de résidence ;
- 3- Venir en appui, par des projets de co-développement, aux programmes de développement initiés au niveau étatique.

- ***A l'endroit des bailleurs de fonds***

- 1- Accompagner et renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques pour l'élaboration d'une politique de la migration respectueuse des droits humains au Togo ;
- 2- Soutenir les actions des acteurs étatiques et non-étatiques allant dans le sens de la réconciliation entre le gouvernement et les Togolais de l'extérieur ;
- 3- Apporter leurs appuis financiers et techniques aux actions de co-développement menées par la diaspora.

ANNEXES

Annexe 1 : Message du Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion de la célébration de la journée internationale des migrants

À tout moment, à travers le monde, des gens quittent leur pays en quête de meilleures conditions de vie et de sécurité. Ce sont, à l'échelle planétaire, plus de 214 millions de personnes qui se déplacent. Bon nombre fuient des conditions difficiles, et se retrouvent face à des défis encore plus redoutables, notamment les violations des droits de l'homme, la pauvreté et la discrimination. Mais, au-delà de la peur et des incertitudes, ces migrants ont aussi l'espoir, le courage et la détermination de construire une vie meilleure. Ils peuvent contribuer au progrès de la société s'ils bénéficient de l'appui voulu.

La migration est un problème mondial qui attire à juste titre de plus en plus l'attention à l'échelle mondiale. L'année prochaine, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra son deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Ce sera l'occasion pour les États Membres et leurs partenaires d'examiner les mesures pratiques à prendre pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, favoriser le développement durable et protéger les droits des migrants, en particulier des femmes et des filles dans leurs rangs.

En cette période de crise économique et financière mondiale, il est particulièrement important d'être attentif aux droits des migrants. Avec les restrictions budgétaires, on observe l'adoption de mesures d'austérité discriminatoires à l'égard des travailleurs migrants, des propos xénophobes qui encouragent la violence à l'encontre des migrants clandestins et des projets de loi sur l'immigration permettant le profilage des migrants par la police en toute impunité. Pendant les crises économiques, il convient de se rappeler que des secteurs entiers de l'économie sont tributaires des travailleurs migrants et que les entrepreneurs migrants contribuent à créer des emplois.

Lorsque les politiques de migration sont élaborées sans tenir compte des questions de vulnérabilité, de marginalisation et de discrimination, des millions de migrants deviennent une main-d'œuvre bon marché et sacrificable, les boucs émissaires de mauvaises politiques économiques et sociales, voire des victimes d'une guerre mal définie contre la « migration illégale ».

Il devient d'autant plus urgent de concevoir des politiques nationales qui traitent de la migration dans le respect des principes relatifs aux droits de l'homme que la mobilité humaine devient plus complexe et que de nombreux migrants entreprennent des voyages plus périlleux.

En prélude au Dialogue de haut niveau, j'ai l'espoir que les États Membres feront des droits de l'Homme une question fondamentale de la gouvernance de la migration. Au niveau national, je les encourage à prendre des mesures visant notamment à décriminaliser la migration irrégulière, à mettre en place des mécanismes efficaces de rechange à la détention

des immigrants et à faire en sorte que les fonctions des prestataires de services publics comme les infirmiers et les enseignants soient rigoureusement séparées de celles des autorités d'immigration. J'espère également que les participants examineront comme il se doit la question des migrations dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

En cette Journée internationale des migrants, je demande à tous les États de ratifier et d'appliquer tous les instruments sur la question. J'encourage tout le monde à contribuer à susciter un débat fondé sur des principes, pratiques et productif sur les moyens d'assurer la protection des droits de tous les migrants, quel que soient le lieu où ils se trouvent et leurs statuts.

Annexe 2 : Revue de presse sur l'atelier et la célébration de la journée internationale des migrants au Togo

1- La Télévision Nationale Togolaise (TVT)

http://www.youtube.com/watch?v=uxurPqH_PBM&feature=youtu.be

2- Les Radios :

Nana FM: <http://tunein.com/radio/Nana-FM-955-s86844>

West Africa Democracy Radio: <http://www.wadr.org>

3- Le quotidien national TOGO PRESSE

Togo-Presse - N° 8938 - du 20 Décembre 2012

ACTUALITE 11

Les enjeux de la migration au menu d'une rencontre d'échanges

L'association « Visions Solidaires », en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, a organisé mardi, à la salle CEDEAO du CASEF à Lomé, un atelier sur les enjeux de la migration au Togo. Cette assise marquait la journée internationale des migrants célébrée le 18 décembre partout dans le monde. Elle est initiée à l'endroit des acteurs étatiques et non-étatiques, autour du thème : « En dialogue autour de la migration au Togo ».

La journée internationale des migrants a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 2000. Elle commémore, chaque année, l'adoption le 18 décembre 1990 de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Au Togo, cette

journée a été souvent passée inaperçue, malgré l'apport des migrants au développement. En effet, selon la BCEAO-Togo, les transferts de fonds des Togolais à l'étranger au cours de ces dix dernières années sont chiffrés à 855 milliards de FCFA. Ce qui a permis au pays de faire face à la grave crise socio-économique qui a marqué

son histoire, à partir des années 1990.

C'est à cet égard que l'Association, « Visions Solidaires » a organisé hier, un atelier sur les enjeux de la migration au Togo pour marquer la célébration de cette journée. Cette assise, selon le président de l'association, M. Abi Samir, vise à offrir une occasion pour dissiper les

victimes les migrants étrangers.

La rencontre a été marquée par trois tables rondes, dont les thèmes sont : « Migration et développement au Togo : Actions pour un meilleur apport des migrants à la croissance togolaise », « Migration et travail au Togo » et « Protection des droits des migrants et la législation to-

et à la croissance de leur pays d'origine, mais également du pays de destination. Il a souligné que le Togo est un point d'attrait pour les migrants, de part sa position dans le Golfe de Guinée. Les Togolais font aussi l'expérience de la migration chaque année à la recherche d'un mieux-être dans les pays limitrophes ou

N'Diaye, s'est réjoui de la reconnaissance de la contribution de la diaspora et de la commémoration de cette journée avec éclat. Elle a saisi l'occasion pour livrer le message de circonstance du secrétaire général de l'ONU, qui invite les Etats membres et leurs partenaires, à examiner les mesures pratiques à



L'assistance à l'ouverture des travaux.



M. Kpayedo (2^e de la droite) avec sa droite Mme Khadiata Lo N'Diaye. (Photos TOUVOIR)

golaïse ».

En ouvrant les travaux, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Kokou Frank Kpayedo, a signifié que les migrants contribuent fortement au développement économique, social

lointains. La nécessité de protéger ces citoyens, a amené le gouvernement à adopter une stratégie visant l'élaboration d'une politique des Togolais de l'extérieur.

La représentante-résidente du PNUD au Togo, Mme Khadiata Lo

prendre pour faciliter la mobilité de la main d'œuvre, pour favoriser le développement durable et pour protéger les droits des migrants, en particulier ceux des femmes et des filles.

Isabelle KUEGAH-TOYO

4- Presses en ligne

<http://www.horizon-news.info/article.php?lirearticle=1331>

<http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Diaspora/Deux-millions-de-Togolais-vivent-hors-des-frontieres>

<http://mo5-togo.com/economie/5028-economie-le-togo-sera-en-faillite-sans-lapport-de-la-diaspora-selon-la-bceao.html>

<http://www.togoportail.net/Celebration-de-la-journee,2906>

<http://www.pa-lunion.com/Pour-tout-savoir-sur-la-migration.html>

<http://lomebougeinfo.com/article.php?lirearticle=414>

<http://letogoonline.com/index.php/togo/les-actualites/societe/1204-visions-solidaires-celebre-la-journee-internationale-de-la-migration>